



[Accueil](#) > [L'Agence de Parcs Canada](#) > [Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones](#) > Feuillelet d'information

Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones 2011 : Partageons nos histoires

Feuillelet d'information des Affaires autochtones

Pour le gouvernement fédéral, le terme « Autochtones » désigne « les premiers peuples d'Amérique du Nord et leurs descendants. La Constitution canadienne reconnaît trois groupes de peuples autochtones : les Indiens (souvent appelés 'Premières nations'), les Métis et les Inuits. Ces trois groupes distincts ont leur propre histoire ainsi que leurs propres langues, pratiques culturelles et croyances ». Selon Affaires indiennes et du Nord Canada, « les collectivités autochtones sont situées dans des régions urbaines, rurales et éloignées du Canada ».

Selon les renseignements obtenus auprès de Statistique Canada, au total 1 172 790 personnes au pays s'identifient comme Autochtones. De ce total, 53 p. 100 sont des Indiens inscrits, 30 p. 100 sont des Métis, 11 p. 100 sont des Indiens non inscrits et 4 p. 100 sont des Inuits. On recense environ 370 millions d'Autochtones dans le monde.

Au pays, ces personnes qui s'identifient comme Autochtones représentent 4 p. 100 de la population canadienne.

Quarante-huit pour cent (48 p. 100) des Autochtones ont moins de 25 ans, par opposition à 31 p. 100 chez le reste de la population.

Huit Autochtones sur 10 demeurent actuellement en Ontario et dans les quatre provinces de l'Ouest.

La Ville de Winnipeg affiche le pourcentage le plus élevé d'Autochtones au sein de sa population qui comptent pour 10 p. 100 de l'ensemble.

Selon les informations produites par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), on dénombre 615 bandes des Premières nations ou indiennes au Canada.

Sur le site Web du MAINC, on peut lire qu'il existe deux types de « revendications territoriales » par les Autochtones au Canada : les revendications globales et les revendications particulières :

1. Les revendications globales portent sur la conclusion des traités qui n'est pas encore terminée au Canada. Elles visent des régions du Canada où les droits fonciers des Autochtones n'ont pas encore fait l'objet de traités ni d'autres mesures juridiques ou des régions où des incertitudes planent relativement aux traités historiques, comme c'est le cas dans les Territoires du Nord-Ouest (traité 8 et traité 11). Le groupe autochtone, le Canada et la province ou le territoire négocient alors des traités modernes axés sur l'avenir.
2. Les revendications particulières portent sur l'assertion par les Premières nations voulant que des dispositions du traité n'aient pas été respectées par la Couronne.

L'Agence Parcs Canada travaille en étroite collaboration avec le MAINC au moment des négociations des revendications territoriales globales des Autochtones, ce qui a eu pour résultat la création d'un certain nombre de parcs nationaux ou le rôle de premier plan que ces parcs ont joué dans les négociations fructueuses des revendications territoriales au Canada :

Convention définitive des Inuvialuit (1984) – revendication de l'Arctique de l'Ouest (T.-N.-O.)

- Parc national du Canada Tuktut Nogait
- Parc national du Canada Ivvavik
- Parc national du Canada Aulavik

Entente sur les revendications territoriales globales des Inuit du Nunavut (1993) – Nunavut (T.-N.-O.)

- Parc national du Canada Ukkusiksalik
- Parc national du Canada Auyuittuq
- Parc national du Canada Quttinirpaaq
- Parc national du Canada Sirmilik

Entente définitive des Premières nations de Champagne et de Aishihik (1995) – Yukon

- Parc national et réserve de parc national du Canada Kluane
- Première nation des Vuntut Gwitchin (1995) – Yukon
- Parc national du Canada Vuntut
- Première nation de Kluane (2004) – Yukon
- Parc national et réserve de parc national du Canada Kluane

Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu (1994) – revendication de l'Arctique de l'Ouest (T.-N.-O.) et du sud-ouest des T.-N.-O.

- Parc national du Canada Tuktut Nogait

Accord de principe sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador (2005) – Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador

- Parc national du Canada des Monts-Torngat

Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik (2006) – Québec

- Parc national du Canada des Monts-Torngat

Accord définitif Tsawwassen (2006)

- Réserve de parc national du Canada des Îles-Gulf

Accord définitif des Premières nations Maa-nulthes (2011)

- Réserve de parc national du Canada Pacific Rim

Une réserve de parc national est un endroit géré comme un parc national mais dont les terres font l'objet d'une ou de plusieurs revendications territoriales autochtones qui ont été acceptées à des fins de négociation par le gouvernement du Canada.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a été créé en 1999 pour assurer, au niveau national, soutien, orientation et direction au sein de l'Agence Parcs Canada sur les questions relatives à ses relations en constante évolution avec les peuples autochtones (Premières nations, Inuits et Métis).

À l'issue d'une table ronde des ministres en 2001, il a été proposé de créer une structure de consultation autochtone au sein de Parcs Canada afin de progresser dans les dossiers d'intérêt commun. Le Comité consultatif autochtone (CCA) a été établi en 2002 et il est présidé par le directeur général, Parcs Canada.

Les terres fédérales au Canada représentent 40 448 681,0367 hectares. De ce nombre, l'Agence Parcs Canada est responsable de 36 583 087,2003 hectares, soit d'environ 90 p. 100 de toutes les terres de la Couronne fédérale.

Des terres gérées par Parcs Canada, 27 506 850 hectares, ou environ 68 p. 100 de toutes les terres de la Couronne fédérale, sont administrées dans le cadre d'une relation formelle ou informelle de consultation sur la culture autochtone.

Date de modification 2011-05-17